

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 07 juin 2025	
DATE DE CONVOCATION 30 mai 2025	
DATE D’AFFICHAGE 10 juin 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°03

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU PARKING LÉO LAGRANGE
ET DE LA VOIE DE L'ÉQUERRE ET LEURS MODALITÉS DE
FINANCEMENT – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS
DROIT COMMUN DE LA CASE

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

La Ville va réaliser deux importants aménagements urbains pour lesquels elle souhaite solliciter des financements :

1/ Projet d'aménagement de la voie de l'Équerre :

Ce projet consiste en la réfection de la voirie, des trottoirs et des stationnements. Il prévoit la création de stationnements en evergreen. Il a pour objectif d'accompagner le développement commercial de ce secteur tout intégrant son impact sur les riverains pour offrir aux résidents comme aux clients cadre aménagé et végétalisé.

Le coût prévisionnel de l'aménagement de la voie de l'Équerre s'élève à 321 950€ HT. Il comprend les dépenses d'espace vert, de voirie et de signalétique.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250607-D-25-06-03-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025

Le plan de financement prévoit de solliciter le fonds de concours de droit commun de 135 702€ représentant 42.15% du coût prévisionnel total du projet.

Plan de financement :

Estimation des travaux d'aménagement de la voie de l'Équerre	
	Montant HT
Travaux de voirie	302 000 €
Signalétique	15 000 €
Espaces verts	4 950 €
Total HT	321 950 €
Plan de financement	
FDC droit commun	135 702 €
Reste à charge Commune	186 248 €
Total HT	321 950 €

2/ Projet d'aménagement du parking Léo Lagrange :

Cette opération consiste en l'aménagement d'un parking paysager et arboré en lieu et place de l'ancien complexe sportif en cours de démolition.

Il permettra d'accueillir environ 70 véhicules. Des bornes de recharge pour voitures électriques seront installées. Ce parking paysagé sera réalisé en Evergreen et sera planté d'une quarantaine d'arbres.

Le coût prévisionnel de l'aménagement du parking Léo Lagrange s'élève à 490 150€ HT. Il comprend les dépenses d'espace vert, de voirie, signalétique, éclairages et plantations d'arbres.

Le plan de financement prévoit de solliciter le fonds de concours de droit commun de 220 000€ représentant 44.89% du coût prévisionnel total du projet.

Estimation des travaux d'aménagement du parking paysagé Léo Lagrange	
	Montant HT
Travaux de voirie	369 850 €
Espaces verts	75 300 €
Éclairage	40 000 €
Signalétique	5 000 €
Total HT	490 150 €
Plan de financement	
FDC droit commun	220 000 €
Reste à charge Commune	270 150 €
Total HT	490 150 €

L'agglomération Seine-Eure, par l'intermédiaire d'une délibération du 25 mars 2021, a adopté un pacte financier et fiscal pour la période 2020-2026.

Ce pacte fiscal et financier prévoit des enveloppes de fonds de droit commun à destination de ses communes membres. Celles-ci peuvent mobiliser ces fonds, en fonction de leurs projets et de leurs besoins, pour financer différents investissements en lien avec les projets communaux.

La Ville de Val-de-Reuil dispose d'un reliquat de 355 702€ sur ce fonds de concours qu'elle sollicite sur les projets d'aménagement de la voie de l'Équerre et du parking dit de Léo Lagrange qui se situera route des Sablons.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** les projets et leurs modalités de financements

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

